

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à huis clos à dix-neuf heures.

Sont présents :

Larry Dow
Margaret Hackett
Salomon Grenier
Elizabeth Thériault
William Dow
Lida Francoeur

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance, à huis clos: Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

72-2020

RÉUNION EN HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par William Dow, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

73-2020

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

74-2020

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 1^{ER} JUIN ET DU 9 JUIN 2020

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 1^{ER} juin et du 9 juin 2020 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

75-2020

COMPTES

Il est proposé par Elisabeth Thériault, appuyé par William Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes au montant de \$24 150.92 pour le mois de juin 2020 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, directrice générale

Adoptée

76-2020

TECH 2019-2023

Il est proposé par William Dow, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité donne son accord à Arpo Groupe-conseil Inc pour publier sur SEAO notre appel d'offres pour le dossier référence #19540-2.

Adoptée

77-2020

RIRL

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town engage Eurovia Québec Construction Inc pour la réfection du Chemin du Vieux-Moulin pour le montant de 387 702.60\$ taxes incluses.

Adoptée

78-2020

MANDAT DE SURVEILLANCE POUR TRAVAUX DE RIRL 2020

Il est proposé par William Dow, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité mandate la firme de Arpo Conseil Inc. pour surveiller les travaux de réfection du Chemin du Vieux-Moulin.

Adoptée

79-2020

EMPLOI ÉTÉ CANADA -PROJET RECYCLAGE

Il est proposé par William Dow, appuyé par Elizabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité engage Britney Ross pour le projet de recyclage.

Adoptée

80-2020

DÉSIGNATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT SUR LES CHIENS

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner :

- Un responsable pour appliquer le Règlement;
- Un inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement;
- Les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction.

CONSIDÉRANT que la loi prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du Règlement;

CONSIDÉRANT l'entente aux termes de laquelle le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs voit à l'application de la réglementation municipale concernant les chiens sur le territoire de la Municipalité de Hope Town;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité pour agir comme inspecteur et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit Règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par William Dow, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité;

- Que le conseil municipal désigne à titre de responsable pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés ainsi que notre inspecteur municipal, Jean Molloy;
- Que le conseil municipal désigne à titre d'inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement (particulièrement la section V – Inspection et Saisie) le Réseau de Protection Animale Baie-des-

Chaleurs et ses employés ainsi que notre inspecteur municipal, Jean Molloy;

- Que le conseil municipal autorise à délivrer des constats d'infraction conformément audit Règlement, le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés, notre inspecteur, Jean Molloy, ainsi que tout membre d'un corps de police.

Adoptée

81-2020

TENUE DU REGISTRE DE CHIENS

Il est proposé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le registre des chiens soit tenu par l'organisme désigné le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs;

Adoptée

82-2020

EMBAUCHE D'EMPLOYÉ POUR PROJET FAIR

Ross

nouveaux jeux ou sports.

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Larry Dow et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité engage Bryan pour le Projet Fair 2020. Le projet consiste à l'amélioration et à l'entretien du terrain de jeux et de rajouter de

Adoptée

83-2020

VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Margaret Hackett, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale puisse prendre ses vacances du 13 juillet au 24 juillet 2020 inclusivement.

Adoptée

84-2020

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SUR SEAO

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale puisse publier sur le site SEAO notre appel d'offres pour le déneigement et entretien hivernal de nos chemins secondaires.

Adoptée

85-2020

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À LA SOMME DUE LE 1^{ER} AVRIL, 1^{ER} JUIN ET DU 1^{ER} AOÛT DE L'ANNÉE COURANTE À LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

CONSIDÉRANT QUE LE Règlement 2019-09 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Hope Town est fixé à 12% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de Hope Town à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement 2019-09;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité de Hope Town désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ par Salomon Grenier, appuyé par Larry Dow;

QUE le taux d'intérêt applicable à la somme due le 1^{er} avril, 1 juin et du 1^{er} août de l'année courante à la Municipalité de Hope Town qui demeure impayée en date du 1^{er} octobre 2020, est établi à 0% pour une période de 184 jours et ce, juste pour les taxes de l'année 2020;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1 octobre 2020, date du prochain paiement.

Adoptée

86-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Larry Dow que la séance soit levée, 20h10. En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Adoptée

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale